

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018**

L'an Deux Mille-Dix-Huit, le Deux du mois de Juillet à Vingt-heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 26.06.2018

**ETAIENT PRESENTS** : CERVEAUX Maud, GATARD Odile, MARTINEAU Anne, MARTINEAU Marie-Josée, RABUSSEAU Stéphanie, VINCENDEAU Joël, THIBAUDEAU Patrick, JAULIN Guy-Marie, DEFOIS Sylvain, PIERRE Gwénaél, PAILLAT Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusés** : BABU Pascaline, pouvoir donné à VINCENDEAU Joël, CHARRIER Jean-Luc, pouvoir donné à MARTINEAU Marie-Josée, RAMBAUD Marianne, pouvoir donné à CERVEAUX Maud, PACHETEAU Laurent, COUTRET Christelle, CASSERON Guy-René

**Secrétaire de séance** : MARTINEAU Anne

RABUSSEAU Stéphanie départ à 22h00

---

### **1 Adoption du procès verbal de la séance du 28 Mai 2018**

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 est approuvé avec 1 abstention et 13 voix pour

### **2 Point sur les commissions**

#### **a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie le 26 juin 2018. Monsieur PACHETEAU était excusé lors de cette réunion.

La réunion a permis de faire l'état des finances pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 comparé à 2017.

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures en comparaison à 2017 ceci s'expliquent principalement par la diminution des arrêts maladies pour 2018.

Concernant l'investissement peu de choses ont été réalisées pour le moment.

Pour conclure les finances se portent bien. Monsieur le Maire rappelle que 40 000€ sont réservées pour l'espace intergénérationnel, budget 2019

#### **b. Bâtiments : présentation par Patrick THIBAUDEAU**

- Restaurant scolaire : les repas seront pris dans la salle du bocage jusqu'aux vacances de la Toussaint.

- ↳ Les travaux avancent normalement. La couverture va prendre du retard et sera réalisée en septembre à cause des poutres situées dans le local de l'ancien foyer en mauvais état.

- ↳ Les ouvertures seront changées durant les vacances de la Toussaint.

- ↳ Les coloris de la moquette ont été validés, reste les coloris des murs à choisir.

- ↳ Le regard dans la salle de repas des petits est à supprimer, et entrainera un avenant pour un montant de 1893.78€ HT.

- ↳ Des travaux sont aussi à réaliser pour réparer une fuite, le montant de l'avenant est de 1344.00€ HT

- ↳ Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

- ↳ Les travaux de la salle de plonge seront réalisés fin juillet ;

- Foyer des jeunes : la commission souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur le lieu en septembre. Suite à la rencontre avec les petites canailles et CALYPSO et le Foyer des jeunes qui ne sont pas favorables à l'implantation du foyer à la salle de l'Hermitage.

- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il aurait souhaité qu'une réflexion soit menée concernant la maison PARENT et le presbytère.

- ➔ Gwénaél PIERRE demande si le foyer des jeunes fonctionne bien et le nombre d'utilisateurs.
- ➔ Odile GATARD répond qu'il s'agit principalement des activités qui fonctionnent. Le foyer est très peu utilisé.
- ➔ Marie-Josée MARTINEAU précise que le foyer ne fonctionne pas pour le moment car les jeunes en ont marre d'être ballotté d'une salle à l'autre
- ➔ Gwénaél PIERRE demande le nombre d'enfant
- ➔ Patrick THIBAudeau informe le Conseil Municipal que 17 enfants sont inscrits mais qu'ils n'utilisent pas tous le foyer.
- ➔ Anne MARTINEAU ne voit pas l'intérêt de construire quelque chose de neuf, il préférerait l'aménagement d'un local d'appoint.
- ➔ Odile GATARD souhaite que le bâtiment choisit soit dédié aux jeunes mais qu'il puisse servir à l'ensemble des associations en cas de besoin. Selon elle, les associations s'approprient trop les bâtiments communaux.
- ➔ Gwénaél PIERRE ne souhaite pas générer de nouvelle salle imposant de nouvelles charges de fonctionnement pour une utilisation de 5 heures par semaine.
- ➔ Odile GATARD soumet l'idée de déménager la bibliothèque à la maison PARENT (après travaux) et d'installer le foyer de jeunes dans la bibliothèque.
- ➔ Anne MARTINEAU souhaiterait que dans un premier temps des travaux soient réalisés pour améliorer les salles existantes.
- ➔ Monsieur le Maire souhaite que la commission de travail soit élargie à l'ensemble du Conseil Municipal. Patrick THIBAudeau devra communiquer la date de la prochaine réunion à l'ensemble du Conseil Municipal.

#### **c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par Sylvain DEFOIS**

La commission s'est réunie début juin.

- Présentation en Conseil Municipal des travaux de voirie 2018, un terrain a été ajouté aux travaux il s'agit du parking du jardin des saveurs à la Roche Gautreau (terrain communal).
- La commission travaille sur l'aménagement de la rue des platanes, un chiffrage va être réalisé pour la fermeture de l'accès au parking.
- Structure de jeux Petites Canailles : l'association a validé le choix de la structure, la demande de subvention a été réalisée par l'association auprès de la CAF
- Ecobois : la commission a validé les piquets pour le renforcement de l'étang des Morineaux.
- CPIE : réunion programmée le 10 juillet à 18h00 relative aux travaux ADAP au cimetière, au fleurissement du cimetière, à l'implantation de haies bocagères...
- Sylvain DEFOIS informe le Conseil Municipal qu'il va rencontrer Magalie FONTENIT, agent intercommunal, afin de réaliser les travaux d'abri bus rue du Levant par le biais des chantiers KDO, cela permettra l'intervention de jeunes pour les travaux.
- Rue de l'Hermitage : un aménagement grâce à des chicanes va être réalisé durant l'été (provisoire)
- Rue du Vigneau : un contrôle de vitesse a été réalisé la vitesse moyenne est de 37 km/ heure

#### **d. Information / Communication : présentation par Maud CERVEAUX**

- JIMM : Relecture effectuée par la commission le 20 juin 2018 ; distribution semaine 26
- Site internet : création d'un onglet pour le projet d'espace intergénérationnel avec le plan, la présentation et un formulaire de contact
- Page Facebook : ouverture d'une page Facebook, le lien de la page est présent sur le site internet
  - ➔ Prochaine réunion de la commission le 12 septembre 2018 à 17h30
  - ➔ Maud CERVEAUX sera présente à VENDEE PEDALO et se chargera de prendre des photos pour la commune
  - ➔ Le comité organisateur du Vendée Pédalo rappelle qu'il cherche des bénévoles.

#### **e. Enfance-Jeunesse - Culture- Tourisme - Vie associative : présentation par Odile GATARD**

- Restaurant scolaire : animation sur le Tour de France réalisée le 03 juillet 2018 à la salle du Bocage
- Réunion culture et communication : a permis de travailler sur les panneaux qui représenteront Saint-Mesmin en 1900-1930. La commission envisage l'achat de 6 panneaux qui ne dépasseront pas le montant du budget programmé.
- Ecole privée : modification des horaires à compter de la rentrée scolaire 2018/2019. Il faudra que le projet d'espace intergénérationnel prévoit un accès pour les bus sur la place du champ de foire.
- Bibliothèque : animations programmées pour le mois d'octobre et à Noël.
- Ecole publique : le Conseil Municipal souhaite que l'arrêt de bus pour l'école publique soit réalisé place de l'église et non rue du commerce comme cela est le cas. Odile GATARD demande à la commission travaillant sur l'espace intergénérationnel d'intégrer l'accès du bus dans le projet.

**f. Affaires sociales –Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN**

- ➔ Café causettes : Mai : 7 participants. Le café causettes de juillet aura lieu à la MARPA.
- ➔ Emploi : pas d'évolution sur la liste communale. Le secteur des Herbiers est toujours à 4.3% et la Vendée à 6.8%
- Temps d'échange demandeur d'emploi organisé le 15 juin 2018 n'a pas eu lieu faute de participant à la date de retour des bulletins d'inscription. Guy-Marie JAULIN a quand même rencontré deux personnes demandeuses.
- ➔ Déplacement solidaire : la liste des bénéficiaires du dispositif de déplacement solidaire est de 46 personnes pour 12 chauffeurs. Au cours du premier trimestre il y a eu entre 15 et 20 déplacements.

**3 Point Communauté de Communes – Syndicat**

❖ **Groupe Sport – Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : Gwénaél PIERRE**  
Pas compte rendu de la communion communiqué pour le moment.

❖ **Rencontre Assistantes Maternelles- Département de la Vendée : Philippe PAILLAT**  
Cette rencontre a permis de faire le point sur les ateliers proposés par le Département de la Vendée à destination des assistantes maternelles pendant l'année et d'échanger sur l'avenir de la profession et la présence du Relais d'Assistants Maternels sur le territoire. Un manque d'assistantes maternelles est observé sur la commune. Un projet de Maison d'Assistants Maternelles a été évoqué.

**4 Délibérations**

**OBJET : Convention Relais Assistants Maternels**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements pour l'exercice de la compétence relais d'assistants maternels qu'il convient de conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition de locaux et d'équipement pour l'exercice de la compétence relais d'assistants maternels avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

**OBJET : Avenant délégation Véolia**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité de Saint-Mesmin a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à Véolia Eau-CGE par un contrat d'affermage qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2018.

Compte-tenu, d'une part, des réflexions entamées par la Collectivité en matière d'intercommunalité (notamment par rapport aux nouvelles prises de compétences liées à la loi n°2005-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi Notre ») et notamment le possible transfert de compétences assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, et, d'autre part, de la nécessaire continuité de service public d'assainissement, la Collectivité a décidé de prolonger le contrat en cours pour une durée de un an, conformément aux dispositions du 3 de l'article 36 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la signature de l'avenant avec Véolia Eau-CGE pour une durée de 1an

**OBJET : Tarif Restaurant Scolaire 2018/2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le décret n° 2006-753 du 29/06/2006, les prix de la restauration scolaire, sont fixés par la collectivité territoriale, et ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration. Il convient de statuer sur les tarifs applicables pour l'année scolaire 2018/2019.

Pour rappel, au titre de l'année scolaire 2017/2018 les tarifs étaient les suivants :

Repas enfant	<b>3.90€</b>
Repas exceptionnel enfant	<b>5.00€</b>
Repas adulte	<b>5.00€</b>
Repas bénévoles Pédibus	<b>2.50€</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces tarifs et d'ajouter une tarification pour les absences non communiquées par les familles.

- ➔ Odile GATARD précise que beaucoup de parents ne préviennent de l'absence de leurs enfants et que cela génère un gaspillage alimentaire. Odile GATARD demande si des impayés sont déjà à noter concernant le service de restauration scolaire
- ➔ Monsieur le Maire lui répond que la Trésorerie a transmis aux services administratifs un listing d'impayés. Un courrier va être envoyé aux familles concernées.
- ➔ Gwenaël PIERRE demande si la municipalité a envisagé d'augmenter le tarif des repas pour faire face aux dépenses liées à la nouvelle organisation de la pause méridienne.
- ➔ Odile GATARD répond que la municipalité souhaite avoir le recul sur un exercice entier avant de procéder à une augmentation des tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants au titre de l'année scolaire 2018/2019

Repas enfant	<b>3.90€</b>
Repas exceptionnel enfant	<b>5.00€</b>
Repas adulte	<b>5.00€</b>
Repas bénévoles Pédibus	<b>2.50€</b>

Absence enfant non communiquée	8.00€
--------------------------------	-------

### **OBJET : Règlement intérieur Restaurant Scolaire**

Il convient de mettre à jour le règlement intérieur relatif au service de restauration scolaire.

Après lecture du règlement intérieur du restaurant scolaire par Monsieur le Maire, demande l'avis du Conseil Municipal.

- Marie Josée MARTINEAU informe le Conseil municipal que Jean-Luc CHARRIER a demandé la modification de la phrase « rendre service... » par « Offrir un service ».
- Monsieur le Maire répond que cette modification sera prise en compte.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise à jour de règlement intérieur relatif au service de restauration scolaire et ce à compter du 3 septembre 2018.

### **OBJET : Organisation pause méridienne année scolaire 2018/2019**

Afin d'apporter un meilleur encadrement des enfants durant la pause méridienne, la commission restaurant scolaire propose d'avoir recours à 2 salariés de l'association CALYPSO. Le Conseil Municipal est informé que ce service aura lieu 4 jours par semaine à raison de 1h30 par salarié durant la période scolaire. Ce service sera souscrit à compter du 3 septembre 2018 pour toutes la durée de l'année scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire expose l'impact financier du recours à un tel service qui est estimé à 7776€.

Après, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recours à 2 salariés de l'association CALYPSO durant la pause méridienne pendant la période scolaire à compter du 3 septembre 2018 pour l'année scolaire 2018/2019.

### **OBJET : Avenant CONVIVIO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Mesmin a confié la préparation et la fourniture de repas avec une participation au service pour les écoles de la commune de Saint-Mesmin à CONVIVIO par un marché public qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2021.

Compte tenu de la modification du rythme scolaire actée par délibération en date du 25 janvier 2018 et prenant effet à compter du 3 septembre 2018, il convient de modifier le marché.

Après, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'approuver la signature de l'avenant n°1 avec CONVIVIO

### **OBJET : Acquisition terrain VASSEUR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de nouveau lotissement communal.

Dans cet optique, la municipalité souhaite acquérir les terrains référencés AB 759, AB 737 et AB 736 appartenant à Madame VASSEUR Madeleine pour une superficie totale de 7971m<sup>2</sup> au prix de 5.50€ par m<sup>2</sup>.

Après, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'approuver l'acquisition des parcelles AB 759, AB 737 et AB 736 pour une superficie totale de 7971m<sup>2</sup> soit un montant de 43 840.50€

**OBJET : Loyer du bâtiment 6bis place du marché : avenant à la convention**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 4 décembre 2017, la municipalité a statué sur un avenant à la convention pour la location du bâtiment 6 bis place du marché définissant un loyer au montant de 148€ par mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Il convient donc pour le Conseil Municipal de statuer sur le loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Après délibération décide à l'unanimité de reconduire le montant du loyer de 148€ par mois du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

**OBJET : Interventions musique et danse année scolaire 2018/2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la municipalité participe depuis plusieurs années au programme « Musique et Danse » cofinancé par le Département de la Vendée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Vendée a choisi à compter de l'année scolaire 2016/2017 de se désengager financièrement de ce programme.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction ou non du programme pour l'année scolaire 2018/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'intervention musique et danse pour l'année scolaire 2018/2019

**OBJET : Redevance occupation du domaine public 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès de la commune des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Mesmin au titre de la redevance d'occupation du domaine public gaz 2018 prétend aux recettes suivantes :

- ❖ Redevance d'occupation du domaine public au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017 (décret n°2007-606 du 25 avril 2007)

$$(0.035 \times 807 \text{ mètres} + 100) \times 1.20 = 154\text{€}$$

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité peut prétendre au titre de redevance d'occupation du domaine public gaz pour 2017 à 154€

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, accepte les propositions faites pour la redevance d'occupation du domaine public, par les ouvrages publics de transport et de distribution de gaz naturel. Cette redevance sera adressée sous forme de titre de recettes à GRDF

**OBJET : Travaux de voirie 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son budget 2018, la municipalité souhaitait la réalisation de travaux de voirie au titre de 2018. La commission voirie-cadre de vie a travaillé sur les voies concernant les travaux 2018.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de consultations

	<b>PELLETIER TP</b>	<b>CHARIER TP</b>	<b>EIFFAGE</b>
Stade municipal	8 600,00€	5 312,50€	5 875.00€
Village Martinet - Accès M. FRADIN	2 729,10€	1 878,22€	1 910.00€
VC Chemillardière	9 740,70€	6 184,12€	7 109.00€
VC de la Guillerie à Roidan	60 272,34€	44 313,97€	51 650.00€
VC Fabrice BREMAUD	1 770,95€	1 120,92€	1 156.00€
VC la Semelière	4 833,60€	1 609,22	1 825.00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>87 946,69€</b>	<b>60 418,95€</b>	<b>69 525.00€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>105 536,03€</b>	<b>72 502,74€</b>	<b>83 430.00€</b>

- ➔ Odile GATARD demande quel était le budget prévu au budget 2018 pour les travaux de voirie
- ➔ Monsieur le Maire lui répond que le budget prévoyait 60 000€ TTC de travaux de voirie. Mais une décision modificative sera réalisée car le budget réservé aux travaux ADAP a été surévalué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux de voirie 2018 à l'entreprise CHARIER TP pour un montant de 60 418.95€ HT

**OBJET : Acquisition structure de jeux – Lotissement les Pommiers**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la commission urbanisme-cadre de vie souhaite l'acquisition de structure de jeux pour le lotissement les Pommiers.

Après consultation, la commission informe le Conseil Municipal que le choix se porte sur l'entreprise EDEN COM et les éléments suivants :

<b>Structure</b>	<b>Montant HT</b>
Abri lutins	2173.10€
Jeu sur ressort	603.47€
Panneau d'information	98.00€
Frais de transport	400.00€
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>3 275.57€</b>

- ➔ Anne MARTINEAU informe le Conseil Municipal qu'après consultation auprès d'habitants les structures proposées ne répondent pas à leurs attentes. Le dossier n'étant pas assez abouti, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

**OBJET : Subvention club de football PBVC 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club de football PBFC demande une subvention exceptionnelle au titre de 2018 pour un montant de 2 500.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500.00 € pour le club du football PBFC au titre de l'année 2018

**OBJET. : Décision modificative n°1 : Budget commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la décision modificative suivante suite à une erreur matérielle intervenue lors de la réalisation du budget commune 2018

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>6132</b> : Location immobilière	- 18 000,00€
<b>6135</b> : Location mobilière	+ 18 000,00
<b>6238</b> : Divers	+ 2 000,00€
<b>6247</b> : Transports collectifs	- 500,00€
<b>6256</b> : Missions	- 1 000,00€
<b>6261</b> : Frais d'affranchissement	+ 2 000,00€
<b>6262</b> : Frais de télécommunication	+ 6 000,00€
<b>627</b> : Services bancaires & assimilés	- 8 500,00€

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuvé la décision modificative n°1 relatif au budget commune.

**OBJET. : Décision modificative n°2 : Budget commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la décision modificative suivante suite à une erreur matérielle intervenue lors de la réalisation du budget commune 2018

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>73215</b> : Dotation de soutien à l'investissement territorial	- 47 000,00€
<b>73211</b> : Attribution de compensation	+ 47 000,00€

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuvé la décision modificative n°2 relatif au budget commune.

**OBJET. : Création de postes : ATSEM – Adjoint technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'obtention du concours d'ATSEM par l'un des agents de la municipalité ainsi que du décret n°2018-152 du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, il convient de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24/35<sup>ème</sup> et un poste d'adjoint technique territorial à raison de 6/35<sup>ème</sup>.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**



1 - La création d'un poste d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de de 6/35<sup>ème</sup> à compter du 3 septembre 2018

2- la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à raison de 30/35<sup>ème</sup>

3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

Ancien effectif	Nouvel effectif
1 adjoint technique territorial : 30/35 <sup>ème</sup>	1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe : 24/35 <sup>ème</sup> 1 agent technique territorial : 6/35 <sup>ème</sup>

**OBJET. : Création de poste : Adjoint technique : contrat unique d'insertion**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'adjoint technique à destination de l'entretien des bâtiments à raison de 21.5 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 23 juillet 2018.

L'Etat prendra en charge 40% du SMIC horaire brut sur les 20 premières heures hebdomadaires. La somme restant à charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments à temps non complet à raison de 21.5 heures par semaine pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 21.5 heures par semaine dans le cadre d'un CAE.

**OBJET. : Réparation de la cloche n°1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2018 prévoyait la réparation de la cloche n°1 de l'église communale.

Suite à la consultation d'entreprise un devis de l'entreprise LUSSAULT d'un montant de 1867.20€ TTC a été retenue.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis présenté ci-dessus.

**5 Questions diverses**

- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de vente de maisons et de terrains de Saint-Mesmin soumis au droit de préemption pour lesquels la commune à renoncer à exercer ce droit au cours du premier semestre ;

10.01.2018 : CREMOIS David – 26 rue du Commerce  
22.03.2018 : M et Mme PUAUD – 17 rue des Rochettes  
27.03.2018 : M et Mme PAILLOU - 19 rue de l'Hermitage  
27.03.2018 : M GUILLAU D Damien – 13 Avenue des Monts  
24.05.2018 : Cts CALLOCH – 1 rue du Sevreau  
07/06/2018 : Cts Point (Paulette) – 1 Champ de Foire (Garage)  
07/06/2018 : Cts Point (Paulette) – 35 Avenue des Monts  
07/06/2018 : Cts Point (Paulette) – Avenue des Monts (jardin)

- ➡ Association des parents d'élèves de l'école publique Les P'tits Minois invite les membres du Conseil Municipal à un pot de fin d'année à l'école publique le jeudi 5 juillet 2018 à partir de 18h00.
- ➡ Château de Saint-Mesmin : la visite nocturne a accueilli 73 personnes.

**Fin de la réunion 23h30**  
**Prochaine réunion le 3 Septembre 2018**